

Mon enfant a mal à la tête

Une imagerie du cerveau est-elle nécessaire ?

Décembre 2023

Votre enfant a mal à la tête. Vous avez consulté le médecin qui a posé des questions et a examiné votre enfant. Le plus souvent, il n'a pas prescrit d'examen auprès d'un radiologue (imagerie du cerveau : IRM ou scanner).

Ce document vous explique pourquoi le médecin n'a pas prescrit d'imagerie du cerveau, et dans quels cas une imagerie est nécessaire. Il complète vos échanges avec le médecin, mais ne remplace pas ses conseils, et vous permet de prendre avec lui les décisions en lien avec la santé de votre enfant. Il concerne les enfants et les adolescents se plaignant d'un mal de tête ou dont l'entourage suspecte un mal de tête.

La plupart des maux de tête de l'enfant sont bénins

Le mal de tête, ou « céphalée » dans le langage médical, est très fréquent. Plus de la moitié des enfants et des adolescents s'en plaignent.

Le mal de tête peut parfois entraîner une gêne importante, mais la plupart du temps, il n'est pas grave (mal de tête bénin). Il peut s'agir, par exemple, d'une migraine ou d'un mal de tête lié à un épisode de fièvre.

Dans de rares cas, le mal de tête est le signe d'une maladie grave.

L'examen de l'enfant par le médecin suffit à écarter une cause grave

Les différentes questions posées par le médecin et l'examen complet de l'enfant permettent de faire la différence entre un mal de tête bénin et une maladie grave. Le médecin décide si une imagerie du cerveau est utile. Cet examen n'est pas automatique.

Si le mal de tête est causé par une maladie grave, le médecin constate d'autres signes associés, comme des difficultés à marcher ou à bouger un côté du corps, un problème au niveau des yeux, des vomissements répétés... On parle de « **signes d'alerte** ».

Si le médecin ne prescrit pas d'imagerie du cerveau, c'est qu'il n'a trouvé aucun signe d'alerte chez votre enfant.

Dans tous les cas, il propose un traitement pour soulager la douleur de votre enfant.

Il vous est conseillé de reconsulter si :

- le mal de tête de votre enfant persiste ou s'aggrave malgré le traitement prescrit par le médecin ;
- d'autres signes apparaissent (par exemple : des vomissements, un problème au niveau des yeux, des difficultés à marcher ou à bouger un côté du corps...).

Une IRM ou un scanner du cerveau sont utiles au diagnostic en cas de signe d'alerte

Si le médecin trouve un ou plusieurs signes d'alerte à l'examen de l'enfant, une imagerie du cerveau est nécessaire. Le médecin prescrit le type d'examen et le délai les plus adaptés à la situation de l'enfant. Il s'agit soit d'une IRM soit d'un scanner.

Quelle est la différence entre l'IRM et le scanner ?

L'IRM donne des images très précises du cerveau. C'est un examen qui dure longtemps et peut nécessiter d'endormir l'enfant.

Le scanner donne des images moins précises du cerveau mais il est réalisé en un temps plus court. Comme il expose à des rayonnements, son utilisation doit être limitée chez l'enfant. Il est plutôt réservé aux situations d'urgence.

Quels sont les risques de l'imagerie ?

- L'IRM et le scanner peuvent nécessiter l'injection d'un produit pour bien voir certaines zones du cerveau. Ces produits peuvent causer des réactions allergiques. N'oubliez pas de prévenir le médecin si votre enfant présente des allergies.
- Le scanner expose l'enfant à des rayonnements qui peuvent avoir un impact sur sa santé.
- Chez 1 enfant sur 8, l'IRM du cerveau révèle des anomalies qui n'ont pas de rapport avec le mal de tête et qui n'auront aucune répercussion sur sa santé¹. Leur découverte par hasard peut entraîner la réalisation d'examens supplémentaires inutiles qui retardent le diagnostic de la véritable cause du mal de tête et peuvent générer une grande inquiétude chez l'enfant et ses parents.

Faire une imagerie du cerveau qui n'est pas justifiée ou qui n'est pas adaptée expose inutilement l'enfant à ces effets indésirables.

1. Céphalée de l'enfant et l'adolescent : pertinence de l'imagerie - Argumentaire scientifique. Page 28

i Pour aller plus loin

Les informations de la HAS

- Céphalées de l'enfant et l'adolescent : pertinence de l'imagerie – en cours d'élaboration

Les informations de l'Assurance maladie

- Disponibles sur www.ameli.fr/assure/sante/themes/mal-tete

Le soutien des associations d'utilisateurs

- La Voix des migraineux www.lavoixdesmigraineux.fr

Ce document a été élaboré par la HAS à partir de la fiche pertinence « Céphalées de l'enfant et l'adolescent : pertinence de l'imagerie » HAS, octobre 2023. Il a été rédigé selon les consignes en vigueur et les connaissances disponibles à la date de sa publication qui sont susceptibles d'évoluer en fonction de nouvelles données. Il a été relu par des professionnels de santé et associations de patients et d'utilisateurs (cf. fiche méthode et participants).

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr